



**MAIRIE**



**Lit-et-Mixe**

## **Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022**

### Sommaire :

- I. Le cadre général
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Etat de la dette



## I- Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte administratif de la commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les travaux importants.

## II-La section de fonctionnement

L'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement réel de 801 574,77€ cumulé à l'excédent reporté de 1064 847,07€ soit :1 866 421,84€

### Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, ALSH, marchés, cimetière, stationnement parking de la plage du Cap de l'Homy, location de salles municipales), aux loyers (gendarmerie, à la vente de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux dotations de compensations versées par la communauté de communes, de l'excédent reversé du camping (SPIC))

**Les recettes de fonctionnement ont représenté 3 340 830,03 € avec un excédent de fonctionnement reporté de l'année N-1 1064 847,07€, qui représente un total cumulé de 4 405 677,10€ en 2022.**



Les dépenses de fonctionnement comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts.

**Les dépenses de fonctionnement ont représenté 2 539 255,26€ en 2022.**

## **Les principales dépenses et recettes de la section**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	771 480,45€	Atténuations de charges	15 046,67 €
Dépenses de personnel	1 258 818,08€	Impôts et taxes	449 744,00 €
Atténuation de produits	72 878,00€	Fiscalité locale	1 208 253,69€
Autres dépenses de gestion courante	266 987,79€		
Dépenses financières	23 731,95€	Dotations et participations	692 747,35€
Charges spécifiques	184,70€	Autres recettes de gestion courante	586 525,30€
Dotations aux provisions	65,14€	Recettes exceptionnelles	00,000€
Dépenses imprévues		Produits financiers	12,13€
Total dépenses réelles	2 394 146,11€	Produits spécifiques	14 095,00€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	145 109,15€	Produits des domaines	324 159,
Total général	2 539 255,26€	Total général	3 290 583,30€

Excédent de fonctionnement : 801 574,77€ Excédent antérieur reporté : 1 064 847,07 €

Excédent de fonctionnement au 31/12/2020 : 1 866 421,84 €

## La fiscalité

Les produits de la fiscalité locale sont les suivants en 2022

Concernant la fiscalité des ménages (foncier bâti et foncier non-bâti +compensation taxe habitation) : 1 208 253,69€

Les taux de la fiscalité ont été modifiés par délibération N° 35/2022 du conseil municipal du 24/05/2022.

Concernant la fiscalité professionnelle (reversement de dotations par la Communauté de Communes Côte Landes Nature : 433 395,00€

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023



ID : 040-214001570-20230313-DE\_07\_2023-DE

## Les dotations de 'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 692 747,35 €

## **III-La section d'investissement**

### Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

#### En dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Les participations au SYDEC, les annuités d'emprunts et l'avance de trésorerie faite au camping

#### En recettes :

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) , le FCTVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé et les subventions d'investissement perçues (ETAT, Région, Département...) en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation de la salle de danse)



## Une vue d'ensemble de la section d'investissement réalisée en 2022

ID : 040-214001570-20230313-DE\_07\_2023-DE

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	65 481,45€	Subventions	416 762,40 €
Travaux de bâtiments	615 655,49 €	Dotations fonds divers	331 937,10 €
Immobilisations incorporelles A	22 569,84€	Immobilisations corporelles	
Subventions d'équipement versées	34 194,94€	Remboursement de l'avance de trésorerie	150 000,00€
Opération d'ordre de transfert entre sections			
Autre immo financière	150 000,00€	Amortissement des immobilisations	80 862,42€
Opérations d'ordre budgétaire	50 246,73€	Ecritures d'ordre	64 246,73€
<b>Total général</b>	<b>938 148,73€</b>	<b>Total général</b>	<b>1 043 808,55€</b>

Les RAR au 31/12/2022 s'élèvent à 543 644,84€

Le résultat reporté en fonctionnement est de 1 604 547,27€

## IV-Etat de la dette



Prêt  
Féxilis

N°	Date échéance	Capital de départ	Remboursement du capital	Frais	Capital restant
1	31/12/2019	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
2	01/02/2020	1 500 000,00	31 481,70	13 125,00	44 606,70
3	01/08/2020	1 468 518,30	31 757,17	12 849,54	44 606,71
4	01/02/2021	1 436 761,13	32 035,04	12 571,66	44 606,70
5	01/08/2021	1 404 726,09	32 315,35	12 291,35	44 606,70
6	01/02/2022	1 372 410,74	32 598,11	12 008,59	44 606,70
7	01/08/2022	1 339 812,63	32 883,34	11 723,36	44 606,70
8	01/02/2023	1 306 929,29	33 171,07	11 435,63	44 606,70
9	01/08/2023	1 273 758,22	33 461,32	11 145,38	44 606,70
10	01/02/2024	1 240 296,90	33 754,10	10 852,60	44 606,70
11	01/08/2024	1 206 542,80	34 049,45	10 557,25	44 606,70
12	01/02/2025	1 172 493,35	34 347,39	10 259,32	44 606,71
13	01/08/2025	1 138 145,96	34 647,93	9 958,78	44 606,71
14	01/02/2026	1 103 498,03	34 951,09	9 655,61	44 606,70
15	01/08/2026	1 068 546,94	35 256,92	9 349,79	44 606,71
16	01/02/2027	1 033 290,02	35 565,41	9 041,29	44 606,70
17	01/08/2027	997 724,61	35 876,61	8 730,09	44 606,70
18	01/02/2028	961 848,00	36 190,53	8 416,17	44 606,70
19	01/08/2028	925 657,47	36 507,20	8 099,50	44 606,70
20	01/02/2029	889 150,27	36 826,64	7 780,06	44 606,70
21	01/08/2029	852 323,63	37 148,87	7 457,83	44 606,70
22	01/02/2030	815 174,76	37 473,92	7 132,78	44 606,70
23	01/08/2030	777 700,84	37 801,82	6 804,88	44 606,70
24	01/02/2031	739 899,02	38 132,59	6 474,12	44 606,71
25	01/08/2031	701 766,43	38 466,25	6 140,46	44 606,71
26	01/02/2032	663 300,18	38 802,83	5 803,88	44 606,71
27	01/08/2032	624 497,35	39 142,35	5 464,35	44 606,70
28	01/02/2033	585 355,00	39 484,85	5 121,86	44 606,71
29	01/08/2033	545 870,15	39 830,34	4 776,36	44 606,70
30	01/02/2034	506 039,81	40 178,85	4 427,85	44 606,70
31	01/08/2034	465 860,96	40 530,42	4 076,28	44 606,70
32	01/02/2035	425 330,54	40 885,06	3 721,64	44 606,70
33	01/08/2035	384 445,48	41 242,80	3 363,90	44 606,70
34	01/02/2036	343 202,68	41 603,68	3 003,02	44 606,70
35	01/08/2036	301 599,00	41 967,71	2 638,99	44 606,70
36	01/02/2037	259 631,29	42 334,93	2 271,77	44 606,70
37	01/08/2037	217 296,36	42 705,36	1 901,34	44 606,70
38	01/02/2038	174 591,00	43 079,03	1 527,67	44 606,70
39	01/08/2038	131 511,97	43 455,97	1 150,73	44 606,70
40	01/02/2039	88 056,00	43 836,21	770,49	44 606,70
41	01/08/2039	44 219,79	44 219,79	386,92	44 606,71

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023



ID : 040-214001570-20230313-DE\_07\_2023-DE